



2019/02/12
9h25
SP

Québec, le 12 février 2019

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.54
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom de la députée de Saint-Henri-Saint-Anne, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 13 février, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,

Anik MONTMINY

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« QUE l'Assemblée nationale prenne acte des propos du premier ministre du Québec tenus le 29 janvier dernier à l'effet que les 18 000 dossiers d'immigration seraient traités selon les anciennes règles;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'engagement du premier ministre et de revoir la décision du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant à annuler les 18 000 dossiers d'immigration déjà ouverts. »

Présentée par la députée de Saint-Henri-Saint-Anne

Le mercredi 13 février 2019